

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de la commune de Charleville-Mézières

Par arrêté préfectoral n° 2020/415 du **31 JUL. 2020**, une enquête publique relative au projet mentionné ci-dessus se déroulera du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus en mairie de Charleville-Mézières pendant une durée de 31 jours consécutifs.

M. Jean-Paul Grasmück, géomètre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de celui-ci, le président du tribunal administratif ou son délégué ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le dossier d'enquête pourra être consulté pendant ce délai :

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Charleville-Mézières, 4 place Jacques Félix - 08000 Charleville-Mézières, siège de l'enquête publique, aux heures d'ouverture au public et durant les permanences du commissaire enquêteur

- sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes : <http://www.ardennes.gouv.fr/hors-icpe-loi-sur-leau-urbanisme-r99.html> et sur le site internet de la ville de Charleville-Mézières.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Charleville-Mézières aux dates et heures ci-après :

- Le lundi 14 septembre 2020 de 9h00 à 11h30
- Le jeudi 24 septembre 2020 de 9h00 à 11h30
- Le vendredi 2 octobre 2020 de 15h30 à 18h00
- Le mercredi 14 octobre 2020 de 15h30 à 18h00

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête, formuler ses observations écrites :

- directement sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, en mairie de Charleville-Mézières (4 place Jacques Félix) aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- par messagerie électronique à l'adresse : pref-ep-psmv@ardennes.gouv.fr

La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à : M. Jean-Paul Grasmück, commissaire enquêteur – Mairie de Charleville-Mézières – BP 490-08109 – 08 Charleville cedex.

Les plis reçus par voie postale seront annexés audit registre. Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes.

Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte des bâtiments de France (ABF), par mail à l'adresse udap.ardennes@culture.gouv.fr, par voie postale à l'adresse de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine – cité administrative, 2 esplanade du palais de justice CS30086 – 08008 Charleville-Mézières cedex ou par téléphone au 03.24.56.23.16.

Le rapport final et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Charleville-Mézières, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le projet du plan de sauvegarde et de mise en valeur, éventuellement rectifié après enquête, sera approuvé par arrêté du préfet des Ardennes en cas d'avis favorable du conseil municipal ou, à défaut, par décret en Conseil d'État après avis de la commission nationale des secteurs sauvegardés.

Charleville-Mézières, le **31 JUL. 2020**

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christophe  HÉRIARD